

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 111-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2017.RRGR.329

Déposée le: 01.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 21

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: 803/2017 du 16 août 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Pas d'interruption du programme de dépistage du cancer du sein du canton de Berne fin 2017

Le Conseil-exécutif est chargé de maintenir le programme de dépistage du cancer du sein par mammographie mené en collaboration avec la Ligue bernoise contre le cancer. Concrètement, cela signifie qu'il ne faut pas interrompre le programme pilote de dépistage du cancer du sein à la fin de l'année 2017.

Développement :

Le canton de Berne a résilié au 31 décembre 2017 le contrat de prestations pour le programme pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie mené dans le canton de Berne avec la Ligue bernoise contre le cancer. La durée d'un programme pilote est d'au moins huit ans selon la législation fédérale. Cependant, du point de vue du canton, le taux de participation au programme est apparemment trop faible car une femme sur quatre (seulement) a répondu favorablement à l'invitation.

Ces prochaines années, les cancers resteront un défi important pour le système de santé suisse. On s'attend à une augmentation de 60 pour cent des cas de cancer d'ici à 2030. Ainsi, la Stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 établit pour ces prochaines années des champs

d'action et des projets importants dans les domaines de la prévention, du suivi et de la recherche, qui comprennent par exemple l'introduction nationale d'un programme de dépistage du cancer du sein par mammographie.

Chaque année en Suisse, le diagnostic d'un cancer du sein (carcinome mammaire) est posé pour quelque 5900 femmes par an, ce qui en fait le type de cancer le plus fréquent chez les femmes (pour les femmes, près d'un diagnostic de cancer sur trois est un cancer du sein). De plus, le risque augmente considérablement à partir de 50 ans.

L'objectif du programme de dépistage du cancer du sein par mammographie est de réduire à long terme le taux de mortalité dû au cancer du sein dans le canton. Actuellement, la mammographie est la principale méthode de dépistage précoce du cancer du sein chez les femmes de plus de 50 ans. Elle permet un meilleur traitement, moins lourd, avant même l'apparition des symptômes, ce qui peut significativement augmenter les chances de guérison.

Pour cette raison, on convie toutes les femmes domiciliées dans le canton âgées de 50 à 74 ans à passer une mammographie de dépistage tous les deux ans dans le cadre de ce programme. Les coûts des prestations techniques et médicales sont pris en charge par l'assurance de base mais la logistique et les mesures d'assurance qualité doivent être prises en charge par le canton de Berne en vertu de la LAMal. Les femmes ne paient quant à elles que la quote-part de 20 francs.

Le programme garantit l'égalité des chances et un certain niveau de qualité. C'est une erreur, qui plus est inutile, de vouloir interrompre prématurément ce programme, qui n'est devenu opérationnel qu'au courant de l'année 2013 après un an et demi de préparation, parce que jusqu'à présent, seule une femme sur quatre répond favorablement à l'invitation qui lui est faite.

L'une des explications à cela pourrait résider dans la communication au sujet du programme qui est pour le moins discrète, comme le directeur médical Florian Dammann l'a lui-même établi en septembre dernier (selon l'article du *Berner Zeitung* du 24 mai 2017).

En même temps, dans sa réponse du 26 avril 2017 à la motion « Etude de faisabilité du lancement d'un programme de dépistage du cancer colorectal », le Conseil-exécutif se vante d'avoir pu amener, en collaboration avec les pharmacies, 2873 personnes à prendre part à un test de prévention du cancer colorectal en l'espace de six semaines. Ce chiffre reste malgré tout modeste face aux 24 000 femmes qui ont recours à une mammographie de dépistage chaque année.

Il est important que le programme pilote pour la détection (précoce) du cancer du sein mené en collaboration avec la Ligue bernoise contre le cancer puisse être maintenu dans le canton au moins pendant le temps prévu par la législation fédérale, et tant qu'une méthode plus efficace et plus simple, fournissant des résultats aussi fiables, n'est pas disponible.

L'interruption aujourd'hui du programme pilote de dépistage du cancer du sein dans le canton de Berne est contraire à la stratégie nationale contre le cancer et à la législation fédérale. Elle est aussi totalement incompréhensible.

Pour ces raisons, il ne faut donc pas interrompre le programme pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie, mais il faut plutôt effectuer les adaptations et les améliorations nécessaires afin que plus de femmes répondent favorablement à l'invitation officielle.

Motivation de l'urgence :

Etant donné que le canton de Berne résilie le contrat de prestations avec la Ligue bernoise contre le cancer portant sur la direction du programme de dépistage du cancer du sein pour la fin de l'année 2017, l'affaire est urgente afin que l'on puisse garantir le maintien de ce programme sans interruption soudaine

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

La motionnaire charge le Conseil-exécutif de maintenir le programme de dépistage du cancer du sein par mammographie du canton de Berne mené en collaboration avec la Ligue bernoise contre le cancer. Le 30 avril 2012, un contrat de prestations pour la mise sur pied et la réalisation d'un tel programme assorti d'un contrôle de qualité a été conclu entre la Ligue bernoise et le canton, représenté par l'Office du médecin cantonal (OMC). Entré en vigueur le 1^{er} mai 2012, ce contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité de résiliation anticipée pour la fin d'une année civile moyennant un préavis de six mois. Le Grand Conseil a accordé le 1^{er} décembre 2011 l'autorisation de dépenses pour l'octroi de la subvention cantonale correspondante (dépense périodique nouvelle).

L'intervention porte ainsi sur le versement d'une contribution cantonale et son maintien dans un cas particulier. Il n'est cependant du ressort ni du Conseil-exécutif ni du Grand Conseil d'évaluer au cas par cas les demandes de subventions.

Etant donné que différents critères de qualité fixés par voie conventionnelle (notamment le taux de participation, le temps passé avant qu'une femme diagnostiquée positivement soit informée et la procédure d'évaluation en cas de résultats suspects) n'ont pas été atteints et que certains désaccords subsistent en matière d'assurance-qualité, l'OMC a résilié le contrat de prestations susmentionné pour la fin de l'année 2017. Le taux de participation au programme bernois de dépistage du cancer du sein par mammographie se monte à environ 34 pour cent. Dans ses normes de qualité, la Ligue suisse contre le cancer situe le taux de participation minimal à 70 pour cent et vise un taux de plus de 75 pour cent¹. En Grande-Bretagne, le National Health Service (NHS) exige une participation d'au moins 70 pour cent et a pour objectif d'atteindre 80 pour cent².

Les programmes de dépistage du cancer du sein par mammographie ont été établis sur la base des données d'études cliniques menées jusqu'en 1995 environ. Depuis lors, les recherches sur ces programmes et sur leur efficacité se sont multipliées dans différents pays. Dans son article paru en 2015³, Løberg fait un résumé de 72 études. Il en ressort, d'une part, que deux cas de cancer du sein sur 1000 ont certes pu être diagnostiqués et traités chez les femmes qui font l'objet d'un dépistage systématique une année sur deux pendant 20 ans à partir de leur cinquantième anniversaire (pour un taux de mortalité général constant). D'autre part, un résultat « faux-

¹ Normes de qualité pour le dépistage organisé du cancer du sein en Suisse basées sur les « European guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis », 4^e édition, 2006, avec adaptations spécifiques à la Suisse, 30.10.2014

² Breast Screening Programme England. 2014-2015. Health & social care information centre. Published 24.02.2016

³ Løberg M, Lousdal ML, Bretthauer M, Kalager M. Benefits and harms of mammography screening. Breast Cancer Research : BCR. 2015;17(1):63. doi :10.1186/s13058-015-0525-z

positif » est communiqué à 200 femmes et à 30 autres (après biopsie) tandis que 15 femmes sont surdiagnostiquées. En d'autres termes, un diagnostic qui n'aurait jamais été pertinent d'un point de vue biologique est établi dans leur cas. Les programmes de dépistage par mammographie sont par conséquent critiqués sur le plan scientifique dans les pays dotés d'une bonne, voire d'une très bonne couverture en soins. L'importance que revêt la prévention du cancer en général et de celui du sein en particulier ne doit cependant pas être contestée. Chaque contexte appelle à rechercher une façon pragmatique et efficace de réaliser le dépistage. A l'instar d'autres cantons suisses-alsémiens, Berne a pour habitude de recourir au dépistage opportuniste (c'est-à-dire hors programme cantonal), ce qui peut expliquer en grande partie le taux de participation relativement bas au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie. Le fait que la prestation soit exemptée de franchise ne dépend pas en soi d'un programme étatique mais de la qualité des consultations préventives, taux de participation compris. Les coûts du programme de dépistage par mammographie sont couverts dès lors que la participation atteint 50 pour cent. Grâce aux solutions futures, les femmes doivent pouvoir continuer à bénéficier de telles consultations à des prix intéressants.

La Stratégie nationale contre le cancer doit être maintenue dans le canton de Berne, dépistages inclus. Les moyens financiers à disposition pour de tels programmes cantonaux étant très limités, le Conseil-exécutif estime que l'accent doit être mis impérativement sur le développement d'un projet accessible, en phase avec les progrès de la médecine et de haut niveau, mais également peu coûteux ou, si possible, capable de s'autofinancer. Ce nouveau programme devra bénéficier d'un financement initial et être autonome financièrement à partir de 2020. La résiliation du contrat de prestations conclu entre le canton de Berne et la Ligue bernoise contre le cancer ne signe pas la fin de la prévention du cancer du sein pour les femmes âgées de 50 à 74 ans. Au contraire : il s'agit d'examiner de manière plus approfondie le cadre dans lequel la prévention peut et doit être assurée dans le canton de Berne, et avec quels partenaires. Une organisation et un financement pragmatiques seront alliés aux avantages que comporte un programme de dépistage systématique afin de réduire les coûts pour la collectivité sans que les femmes concernées doivent dépenser elles-mêmes davantage d'argent. A cet égard, il convient de tenir également compte du fait que le dépistage opportuniste est largement pratiqué en Suisse.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif ne juge pas appropriée la poursuite du programme de dépistage du cancer du sein par mammographie selon les modalités actuelles et propose au Grand Conseil de transformer la motion en postulat. Il y a lieu d'examiner si un tel programme doit être maintenu dans le canton de Berne et, dans l'affirmative, avec quel fournisseur. Ce dernier ne doit toutefois pas être la Ligue bernoise contre le cancer, étant donné qu'elle n'est pas intéressée à poursuivre le programme après 2020 et que la confiance nécessaire est désormais rompue.

Destinataire

- Grand Conseil